

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 22 septembre 2015

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 septembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-09-28-BD-10 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2014.

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves LE BER

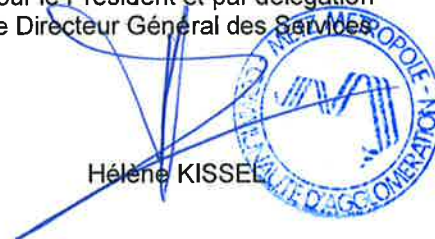
Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-5,
VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2014,
CONSIDERANT la compétence de Metz Métropole en matière d'assainissement,

PREND ACTE du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, lequel sera transmis à chacun des Maires des Communes membres de Metz Métropole afin qu'il soit porté à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 septembre 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



**ANNEXE A LA DELIBERATION
DU BUREAU DU 28 SEPTEMBRE 2015**

**SYNTHESE
DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2014**

1 – ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN 2014

Metz Métropole a confié à HAGANIS, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la collecte et l'épuration des eaux usées et résiduaires (unitaires), prestations qui sont financées par la redevance d'assainissement prélevée à raison de 1,22 € HT par m³ d'eau potable consommé.

Les services de Metz Métropole assurent la programmation et la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement (études ou travaux) concernant les réseaux d'eaux pluviales, à l'exception des travaux réalisés sur les collecteurs unitaires.

L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux sont confiés à HAGANIS qui dispose des personnels et outils techniques nécessaires pour accomplir cette mission, moyennant le versement d'une participation annuelle qui s'élevait en 2014 à 2 326 803,29 € TTC.

2 – LA COLLECTE ET L'EPURATION DES EAUX USEES

- La collecte est assurée par les canalisations dites "d'eaux usées" ainsi que les canalisations "unitaires". Le système unitaire permet un traitement des eaux usées et des eaux pluviales par temps sec et pour la plupart des événements pluvieux. Il est particulièrement adapté en milieu urbain où les eaux pluviales peuvent être fortement polluées.
- La capacité nominale de 440 000 équivalents habitants permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie.
- L'épuration se fait en grande partie dans la station d'épuration (STEP) principale située à La Maxe qui permet d'obtenir des performances d'épuration excellentes, au-delà des minimums exigés par les règlements sur tous les paramètres, et aussi bien en terme de rendement des traitements, que de concentrations résiduelles.

De ce fait, ces résultats varient peu d'une année sur l'autre, mais demeurent excellents.

- Il existe 4 autres petites stations ainsi que quatre lagunes gérées par HAGANIS en 2014* dont le volume global traité est relativement faible et dont les performances sont moindres mais d'un niveau tout à fait correct pour de petites unités par rapport aux normes européennes. Enfin, 3 communes sont raccordées à des stations extérieures à Metz Métropole pour des raisons hydrographiques.

* 4 nouvelles communes sont concernées par le service de l'assainissement en 2014, suite à la fusion de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre et de Metz Métropole.

- L'épuration est productrice de boues humides, soit 21 805 t en 2014 pour l'ensemble des stations, ce qui correspond à environ 7 652 tonnes de matière sèche.

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable de ces boues qui doivent donc subir divers traitements dont le principal est la déshydratation.

Pour la 8^{ème} année consécutive HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement pour éliminer les boues d'épuration.

- La redevance d'assainissement s'est établie à 1,22 € HT / m³ d'eau consommée en 2014 (au lieu de 1,19 € HT / m³ pour 2013).
- Outre les opérations cofinancées par Metz Métropole (ci-dessous), HAGANIS a réalisé en 2014 les principales opérations suivantes : finalisation de l'extension de la lagune de Vernéville, rénovation réseaux rue Saint Ladre à Montigny-lès-Metz, rue de Turmel et rue de Tivoli à Metz et remplacement de 3 stations de pompage.

3 – LES EAUX PLUVIALES

Nous pouvons constater l'accroissement de problèmes structurels au fil des investigations programmées avec les travaux de voirie des communes qui nécessitent une augmentation de la part des budgets affectée aux rénovations des réseaux d'eaux pluviales.

La réalisation des investissements dont les programmes ont été décidés par l'assemblée délibérante a porté sur des travaux pour un montant s'élevant à 2 180 000 € TTC, des études et investigations pour 320 000 € TTC, et la convention financière avec HAGANIS pour 623 000 € TTC au titre de la participation "pluvial" pour les opérations visées ci-dessous.

Les principales opérations réalisées durant l'année 2014 sont les suivantes : la reconstruction du réseau EP rue des Varaines à Ars-sur-Moselle, le recalibrage du réseau EP rue de Verdun et rue de Cléry à Châtel-Saint-Germain, le recalibrage avec réhabilitation du réseau EP Grand rue à Lorry-lès-Metz, la réhabilitation par l'intérieur avec construction de regards rue de Metz à Saulny, la reconfiguration du réseau rue de Lorry et rue de l'Eglise à Woippy, ainsi que la réhabilitation par l'intérieur de collecteurs sur diverses communes (Amanvillers, Gravelotte, Marly, Montigny-lès-Metz et Moulins-lès-Metz).

Metz Métropole a participé financièrement avec sa régie HAGANIS à la réfection d'un réseau unitaire rue de Turmel à Metz, à la mise en séparatif EU et EP à Vaux (Tranche 1A) et au renouvellement du réseau EP rue Saint Ladre à Montigny-lès-Metz.


4 – LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES DE L'ASSAINISSEMENT

Ceux-ci s'appliquent réglementairement aux eaux usées y compris pour l'assainissement non collectif pour tout exercice ouvert depuis 2009. Le renseignement de ces indicateurs nécessite d'importantes investigations et la mise au point de tableaux de bord par la Régie HAGANIS.

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 septembre 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 9 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2014.	1	
<i>Annexe</i> : Synthèse.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport MM.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport HAGANIS.	1	
Point 10 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Exercice 2014.	1	
<i>Annexe</i> : Synthèse.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport MM.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport HAGANIS.	1	
Point 11 – DSP pour le transport urbain de voyageurs : rapport annuel 2014.	1	
<i>Annexe</i> : Synthèse.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport TAMM.	1	
Point 12 – Prise en charge par MM du coût de l'abonnement de transport Le Mel' pour certains élèves scolarisés en primaire.	1	
Point 13 – Metz à Vélo : attribution d'une subvention pour 2015 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.	1	
<i>Annexe</i> : convention.	1	
Point 14 – Lancement de l'Enquête Ménages Déplacements Grand Territoire à l'échelle du SCoTAM.	1	
Point 15 – ZAC "Pôle Santé-Innovation de Mercy" : approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux.	2	
<i>Annexe</i> : Note de conjoncture année 2014.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux de cession de droits à construire.	3	
<i>Annexe</i> : Plan.	1	
Point 16 – ZAC du Parc du Technopôle : agrément de MM concernant les modalités de cession d'une partie de l'ilot K.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		

ARRIVÉE
30 SEP. 2015
Direction des Collectivités locales
et des Affaires Juridiques

Fait à Metz, le 29 septembre 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL